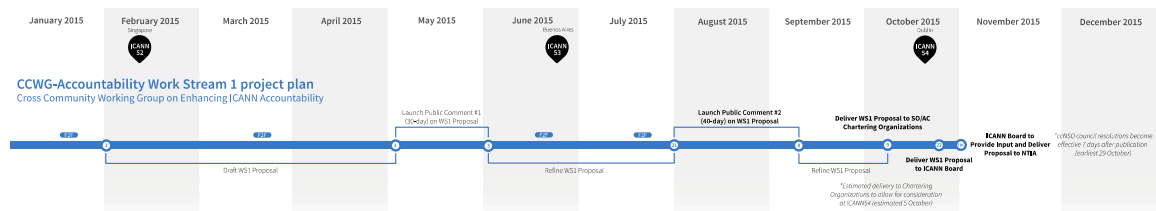


12. Plan de mise en œuvre et calendrier

12.1 Chronogramme

Le chronogramme ci-dessous est une révision de celui qui a été présenté par la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité.

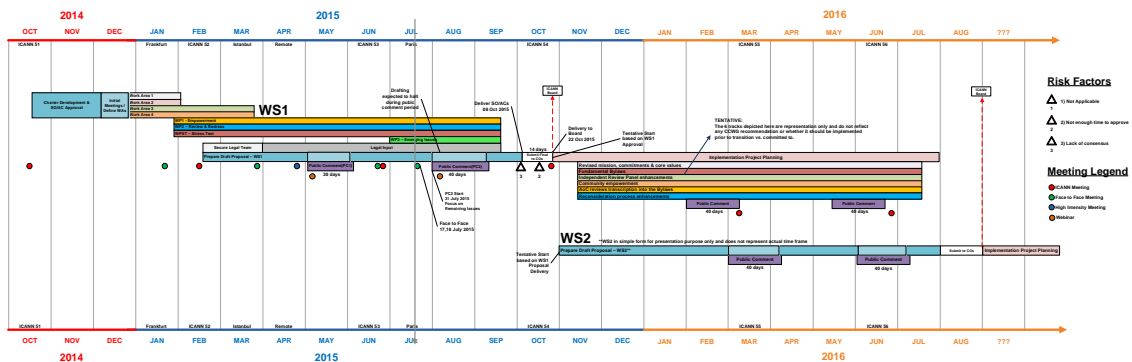


[Chronogramme](#) complet de la transition de la supervision de l'IANA et du renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Ce chronogramme est principalement centré sur la piste de travail 1 et sa mise en œuvre. La piste de travail 2 reste sous sa forme de base jusqu'à ce que l'on ait clarifié les mécanismes de responsabilité déterminant sa portée.

Une version complète de ce chronogramme est disponible sur le [Wiki du CCWG-Responsabilité](#).

CCWG Timeline – 17 July 2015



12.2 Prochaines étapes

- Le deuxième rapport des commentaires publics énonce la proposition du CCWG-Responsabilité après avoir reçu une première série de commentaires du public ; ces commentaires ont été pris en compte et il y a eu un engagement avec la communauté au cours de la 53e réunion de l'ICANN. Après la clôture de la deuxième période de commentaires publics, le CCWG-Responsabilité se réunira et achèvera la/les proposition/s de la piste de travail 1 pour la/les soumettre aux organisations membres et éventuellement au Conseil d'administration de l'ICANN. Les étapes clés sont les suivantes :
- le CCWG-Responsabilité révisé la deuxième série de commentaires publics et perfectionne sa proposition pour en préparer la version finale.
- le CCWG-Responsabilité remet sa proposition finale aux SO/AC pour son approbation.
- le CCWG-Responsabilité finit les spécifications pour modifier les statuts de l'ICANN.
- le CCWG-Responsabilité prépare des documents pour la 54e réunion de l'ICANN et accueille plusieurs séances pour mieux informer la communauté sur la proposition finale.
- le CCWG-Responsabilité présente sa proposition finale au Conseil d'administration de l'ICANN.
- le CCWG-Responsabilité certifie que les modifications aux statuts sont conformes à ses propositions de la piste de travail 1.
- le CCWG-Responsabilité commence le suivi de la mise en œuvre des points de la piste de travail 1 n'étant pas des modifications aux statuts constitutifs et commence à travailler sur la piste de travail 2.

12.3 Mise en œuvre

Le CCWG-Responsabilité considère la supervision de la mise en œuvre de la piste de travail 1 comme un élément clé de son mandat. Les modifications de la responsabilité de la piste de travail 1 doivent être mises en œuvre ou engagées avant que toute transition du rôle de supervision des fonctions IANA depuis la NTIA puisse avoir lieu. Le CCWG-Responsabilité estime que la mise en œuvre devrait prendre environ neuf mois avec plusieurs pistes simultanées, dont certaines nécessiteront plusieurs périodes de consultation publique. Le CCWG-Responsabilité a énoncé de manière tentative les six initiatives pour la mise en œuvre de la piste de travail 1 :

- réviser la mission, engagements et valeurs fondamentales.
- établir les statuts fondamentaux.
- compléter les améliorations du panel de révision indépendant.
- établir le mécanisme d'habilitation de la communauté et incorporer les pouvoirs de la communauté aux statuts constitutifs.

- incorporer les révisions de l’Affirmation d’engagements dans les statuts.
- compléter les améliorations au processus de réexamen.

Un nombre significatif des recommandations de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité implique la mise à jour des statuts constitutifs de l’ICANN. Vous trouverez ci-dessous le meilleur scénario du calendrier pour la mise en œuvre. En effet, outre les améliorations de l’IRP, la plupart des recommandations de la piste de travail 1 seront mises en œuvre à partir de la mise à jour des statuts constitutifs de l’ICANN.

Le CCWG-Responsabilité a lancé un processus pour démarrer la rédaction des changements aux statuts constitutifs afin de mettre en œuvre ses propositions. Cette action a été entreprise dans le but de répondre aux attentes du Congrès des États-Unis pour que l’ensemble des amendements aux statuts constitutifs, nécessaires pour la transition, soient adoptés avant que la NTIA certifie la proposition de transition. Ce processus est actuellement en cours et la rédaction des statuts a commencé pour les parties de la proposition largement soutenues au cours de la première consultation publique :

- incorporer les révisions de l’AoC aux statuts constitutifs
- les dépendances du CWG-Supervision, le cas échéant

Le CCWG-responsabilité prévoit de livrer un ensemble de modifications aux statuts constitutifs à temps pour qu’ils soient approuvés par le Conseil d’administration de l’ICANN vers la mi-novembre 2015.

La mise en œuvre des améliorations de l’IRP au-delà des modifications aux statuts constitutifs pertinents, comprendra :

- la sélection des membres du panel
- l’établissement du secrétariat pour le panel
- la définition du règlement intérieur

Le CCWG-Responsabilité anticipe que cela se produira sur une période de 9 mois et ce travail devrait être achevé en juillet 2016.

12.4 Processus de rédaction des statuts constitutifs

Le processus de rédaction des statuts constitutifs a été élaboré suite aux discussions avec la communauté lors de la 53e réunion de l’ICANN à Buenos Aires. Ce processus a tenu compte des commentaires faits par le Conseil de l’ICANN et le personnel juridique de l’ICANN pour trouver un terrain d’entente avec les exigences du CCWG-Responsabilité afin d’identifier un processus acceptable et approprié.

Exigences

Conformément aux méthodes de travail du CCWG-Responsabilité, le processus de rédaction des statuts est basé sur le concept des exigences :

- toutes les décisions finales sur les statuts proposés au Conseil de l'ICANN seraient approuvées par la CCWG-Responsabilité et / ou le sous-groupe du CCWG-responsabilité pertinent.
- les décisions du CCWG-Responsabilité et celles de ses sous-groupes seraient informées par un avis juridique indépendant.
- le personnel juridique de l'ICANN fournit des conseils juridiques au Conseil d'administration de l'ICANN.
- le processus de rédaction sera basée sur un effort de collaboration entre le CCWG-Responsabilité et ses sous-groupes, le personnel juridique de l'ICANN et un conseiller juridique indépendant du CCWG-Responsabilité. Cet effort de collaboration doit être basé sur les caractéristiques dérivées de la proposition des premiers commentaires publics et après les commentaires du public ultérieurs et d'autres conseils reçus.

Processus de rédaction des statuts constitutifs

1. Les spécifications des statuts constitutifs révisés seront développées sur la base de la première proposition de consultation publique du CCWG-Responsabilité et des révisions apportées à la proposition suite aux commentaires publics reçus et d'autres contributions, notamment pendant les consultations tenues au cours de la 53e réunion de l'ICANN à Buenos Aires. La spécification sera approuvée par le sous-groupe du CCWG-Responsabilité pertinent, tout en tenant compte des avis fournis par le personnel juridique de l'ICANN et le conseiller juridique indépendant.
2. Le CCWG-Responsabilité sera responsable d'approuver la spécification et de lancer le processus de rédaction des statuts. Remarque : la spécification peut être présentée sous forme de version préliminaire.
3. La rédaction initiale des statuts et le peaufinage basé sur la spécification sera entreprise par le personnel juridique de l'ICANN en collaboration avec un conseiller juridique indépendant.
4. Révision préliminaire initiale : le sous-groupe du CCWG-responsabilité pertinent, soutenu à la fois par le personnel juridique de l'ICANN et le conseiller juridique indépendant, révisera le projet pour assurer qu'il répond à la spécification et à l'intention du CCWG-Responsabilité. Le sous-groupe du CCWG-Responsabilité sera responsable de l'approbation de la révision indépendante.
5. Une révision indépendante sera effectuée par un conseiller juridique indépendant du CCWG-Responsabilité (le personnel juridique de l'ICANN peut également faire la révision), pour évaluer la conformité avec la spécification et garantir l'absence de toute conséquence imprévue.
6. Le sous-groupe du CCWG-Responsabilité examinera l'avis de la révision indépendante et fera les ajustements, le cas échéant. Les statuts préliminaires et l'avis seront partagés avec le CCWG-Responsabilité et le Conseil d'administration de l'ICANN.
7. Tous les membres du CCWG-Responsabilité et les participants seront responsables de statuer sur tout conflit d'interprétation et seront chargés

d'approuver le changement aux statuts pour que ceux-ci soient inclus dans la proposition dont la version préliminaire sera soumise à la consultation publique. Au cas où il y aurait un conflit d'interprétation, l'ensemble du CCWG-Responsabilité retournera les statuts préliminaires au CCWG-Responsabilité et aux équipes juridiques pour le peaufiner davantage.

Le processus final d'approbation des statuts élaborés par le biais de ce processus utiliserait les processus du Conseil d'administration de l'ICANN et de la communauté de l'ICANN.